

G.E.F.L.U.C. – PARIS ILE DE FRANCE
Association
Siège social : 42 Rue Denis PAPIN
94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

G.E.F.L.U.C. – PARIS ILE DE FRANCE
Association
Siège social : 42 Rue Denis PAPIN
94200 IVRY SUR SEINE

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 6**

- **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022** **7 à 25**

G.E.F.L.U.C. – PARIS ILE DE FRANCE
Association
Siège social : 42 Rue Denis PAPIN
94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association G.E.F.L.U.C. – PARIS ILE DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association G.E.F.L.U.C. – PARIS ILE DE FRANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la concordance du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public (CER) inclus dans l'annexe, avec les comptes annuels, objet de notre audit. Nous avons vérifié également le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe à ce sujet.

De même, nous avons pris connaissance des méthodes d'identification et de valorisation des contributions volontaires en nature, ainsi que la note correspondante de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 avril 2023

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Philippe ARNOUX
Associé

G.E.F.L.U.C. – PARIS ILE DE FRANCE
Association
Siège social : 42 Rue Denis PAPIN
94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2022

Bilan
Actif

BILAN	Brut	Amortiss. & Provisions	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	16 538	16 531	6	700
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	13 496	8 705	4 792	6 069
Immobilisations en cours / Avances et acomptes corporels				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 578	0	4 578	4 199
ACTIF IMMOBILISE	34 612	25 236	9 376	10 968
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	8 660	0	8 660	5 070
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	320 920	0	320 920	322 604
Charges constatées d'avance	8 319	0	8 319	8 419
ACTIF CIRCULANT	337 899	0	337 899	336 092
Frais d'émission d'emprunt			0	0
Prime de remboursement des obligations			0	0
Ecarts de conversion - Actif			0	0
COMPTES DE REGULARISATION			0	0
TOTAL DE L'ACTIF	372 511	25 236	347 275	347 061

Bilan
Passif

BILAN	31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	30 000	30 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	51 846	51 846
Report à nouveau	220 231	207 232
Excédent ou déficit de l'exercice	1 100	12 999
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Comptes de liaison		
FONDS PROPRES	303 177	302 077
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	17 419	13 383
FONDS DEDIES	17 419	13 383
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 406	18 819
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 274	12 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	26 680	31 601
Ecarts de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	347 275	347 061

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	0	3 218	-3 218	-100,00%
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	550 000	550 000	0	
Concours publics et subventions d'exploitation				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	109 601	105 003	4 598	4,38%
Mécénats	-	-	0	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Report des ressources non utilisées des ex Ant.	4 035	912	3 123	342,38%
Autres produits	0	40	-40	-100,00%
Produits d'exploitation	663 637	659 174	4 463	0,68%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et de fournitures				
Achats d'autres approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats non stockés			0	
Autres achats et charges externes	90 183	92 332	-2 149	-2,33%
Aides financières	386 928	373 834	13 094	3,50%
Impôts et taxes	9 195	4 920	4 275	86,89%
Salaires et Traitements	122 908	120 313	2 595	2,16%
Charges sociales	45 898	44 756	1 142	2,55%
Dotations aux amortissements, dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 971	2 168	-197	-9,07%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	3 832	3 901	-69	-1,76%
Subventions accordées par l'Association			0	
Amortissements & Provision			0	
Charges d'exploitation	660 915	642 223	18 693	2,91%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 721	16 951	-14 229	-83,95%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 415	666	1 748	262,43%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 415	666	1 748	262,43%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	-	-	0	
RESULTAT COURANT	5 136	17 617	-12 481	-70,85%
Produits exceptionnels	-		0	
Charges exceptionnelles	4 036	4 618	-582	-12,61%
Résultat exceptionnel	- 4 036	- 4 618	582	-12,61%
EXCEDENT OU PERTE	1 100	12 999	-11 899	-91,54%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Bénévolat	36 750	15 811	20 939	132,43%
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	36 750	15 811	20 939	132,43%
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Personnel Bénévole	36 750	15 811	20 939	132,43%
TOTAL	36 750	15 811	20 939	132,43%

GEFLUC DE PARIS ILE DE FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Annexe au bilan clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 347 275 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 1 100 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements d'Ile de France, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

Les moyens mis en œuvre par l'association pour réaliser son objet proviennent principalement :
- de collecte de fonds auprès d'entreprises et de particuliers,
- de fonds versés par un ancien président fondateur du GEFLUC IDF et de la FEDERATION FEGEFLUC.

Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques pour l'exercice et vote les budgets à allouer aux actions d'aides aux malades, de prévention du cancer dans les entreprises et pour financer la recherche. Il vote également le budget de fonctionnement.

Un comité scientifique de personnalités et de sachants indépendants affecte chaque année les fonds destinés à la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur la vue des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui remplace le règlement CRC 99-01. Cette application constitue un changement de méthodes comptables. Les comptes N-1 sont présentés en comparaison selon les règles comptables applicables en N-1.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions 10 ans
- Matériel bureau et informatique 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	16 538			16 538
Immobilisations corporelles	13 496			13 496
Immobilisations financières	4 199	379		4 578
TOTAL	34 233	379		34 612

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	15 837	694		16 531
Immobilisations corporelles	7 427	1 278		8 705
Immobilisations financières				
TOTAL	23 265	1 972		25 236

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D	E
	Provisions au début de l'exercice	Ajustement à l'ouverture	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	13 383		4 036		17 419
Provisions pour dépréciations					
TOTAL	13 383		4 036		17 419

Provision pour charges

Elle correspond à la provision pour IFC. Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02, nos calculs sont basés sur la méthode des « Unités de crédits projetées ».

Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation.

Les calculs effectués individuellement pour chaque salarié de l'effectif global concerné, prennent en compte les droits acquis par référence à la convention collective applicable, le salaire brut mensuel moyen à la date de calcul, le taux de rotation du personnel, la table de mortalité, une hypothèse de revalorisation moyenne des salaires et une actualisation fondée sur les taux de rendement obligataires.

Cette provision s'élève à 17 419 euros au 31 décembre 2022.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies	3,11%	[1]
Taux de charges patronales moyen pour les cadres	38,54%	
Taux d'évolution salariale moyen	0%	
Table de mortalité	2016-2018	

[1] Correspondant à la moyenne arithmétique des TEC 10 du mois augmentée d'une marge de 0.25%

Source : Agence France Trésor

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires				
Créances rattachées à des participations Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine				
Autres	4 150	4 150						
Créances de l'actif circulant				Emprunts et dettes financières divers (2)	10 406	10 406		
Créances clients et comptes rattachés	4 510	4 510		Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres				Dettes fiscales et sociales	16 274	16 274		
Charges constatées d'avance	8 319	8 319		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes				
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 979	16 979		TOTAL	26 680	26 680		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

Les autres créances (4 510 €) correspondent aux dons appelés en décembre 2022 mais encaissés en janvier 2023.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Reprise en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
XXX		Néant			
TOTAL					

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total		Néant			
TOTAL					

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Leg XXX	Néant			
TOTAL				

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
	Néant				
TOTAL					

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variations des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture	
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP
FP sans droit de reprise								0	0
FP avec droit de reprise								0	0
Ecart de réévaluation								0	0
Réserves	81 846							81 846	0
Report à nouveau	207 232	12 999						220 231	0
Excédent ou déficit de l'exercice	12 999	-12 999			109 601		109 601	1 100	0
Dotations consommables	0							0	0
Subventions d'investissement	0							0	0
Provisions réglementées	0							0	0
TOTAL	302 077	0	0	0	109 601	0	109 601	303 177	0

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINES ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	109 601	109 601	105 003	105 003
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	3 180	3 180
2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 450		1 656	
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	550 000		550 000	
4 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	666 051	109 601	659 840	108 183
CHARGES PAR DESTINATION				
1 – MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	468 068	81 216	453 457	34 457
- Actions réalisées par l'organisme	435 141	48 288	420 625	1 625
- Versements à un organisme central ou à d'autres agissant en France	32 928	32 928	32 832	32 832
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres agissant en France				
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	119 317	28 385	112 052	13 394
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	119 317	28 385	112 052	13 394
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	71 558	0	76 964	55 964
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 007	0	4 368	4 368
5 – IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	664 951	109 601	646 841	108 183
EXCEDENT OU DEFICIT	1 100	0	12 999	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	36 750	36 750	15 811	15 811
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 – CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	36 750	36 750	15 811	15 811
CHARGES PAR DESTINATION				
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	36 750	36 750	15 811	15 811
Réalisées à l'étranger				
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			0	0
TOTAL	36 750	36 750	15 811	15 811

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES	81 216		1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	109 601	
1.1 Réalisées en France Actions réalisées par l'organisme		108 183	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.2 Dons, legs et Mécénats Dons manuels	109 601	108 183
1.2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées par l'organisme			Legs, donations et assurances-vie Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	28 385				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	28 385				
2.2 Frais de recherches d'autres ressources					
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0				
TOTAL DES EMPLOIS	109 601	108 183	TOTAL DES RESSOURCES	109 601	108 183
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL			TOTAL		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<p><i>Origines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Excédent comptable définitivement acquis - Report à nouveau antérieur - Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif. <p><i>Affectations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Report à nouveau - Réserves (dont celle pour le projet associatif) - Fonds associatif sans droit de reprise 	<p>207 232</p> <p>0,00</p>	<p>12 999</p> <p>207 232</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	------------------------------

PRODUITS À RECEVOIR

Néant

CRÉANCES À RECEVOIR

4 510

Cotisations entreprises à recevoir

4 510

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

8 319

Loyers et charges locatives

5 493

Autres locations

Divers

2 826

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Néant

DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

10 406

Comptes fournisseurs

10 406

Comptes fournisseurs factures non parvenues

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

16 274

a) Organismes sociaux

URSSAF	1 311
Caisse de retraite, prévoyance et mutuelle	1 160

b) Taxe due sur les rémunérations

Formation professionnelle et divers	572
-------------------------------------	-----

c) Dettes concernant les congés payés

Dettes congés à payer	9 083
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4148

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires comptabilisés au titre du contrôle des comptes (2021)	4 510
Honoraires comptabilisés au titre de conseils et prestations de services	Néant

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Néant

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Livret A Société Générale	75 824	75 824	
Livret d'Épargne Société Générale	232 442	232 442	
Fonds commun de placement Lazard	0	0	
TOTAL	308 266	308 266	0

Engagements sur aides accordées en 2018, 2019, 2020 2021, 2022
Restant à verser au 31.12.2022

Néant
Néant

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Rappel de la ventilation des emplois :

Missions sociales

Il s'agit des coûts qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou de plusieurs missions sociales. La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par le conseil d'administration, en conformité avec l'objet de l'entité.

Frais de recherche de fonds

- Frais d'appel à la générosité du public : charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action, dont celles de l'agence de communication et des dépenses utiles pour faire connaître l'association.
- Frais de recherche d'autres ressources : frais engagés par le GEFLUC dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Frais de fonctionnement : charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Dotations aux provisions et dépréciations : relatives à la générosité du public (relatives à des legs, des donations avec charges, etc.)

Fonds dédiés : part des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. En matière d'APG il s'agit des fonds provenant de tiers comme des donateurs ou des testateurs.

Contributions volontaires en nature :

- Contribution en travail (le bénévolat principalement pour le fonctionnement des instances)
- Contributions en biens
- Contributions en services

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Béatrice Laurent s'occupe de la communication pour accroître la notoriété de l'association auprès des entreprises et des donateurs, à savoir :

- intervention et mise à jour de la communication sur les réseaux sociaux (LinkedIn ; Facebook ; Instagram) ;
- mise d'une new letter mensuelle pour les adhérents qui ont fourni leur adresse mail,
- une baseline "les entreprises contre le cancer" ;
- la prospection de nouveaux adhérents ;
- la mise en place des réunions d'information.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le total des ressources de l'association s'est élevé 666 K€, y compris une contribution financière, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de 550 K€.

Au cours de l'exercice, le GEFLUC PARIS IDF a versé :

- 320 K€ à la recherche scientifique en novembre et décembre 2022,

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Suite à la mise sous tutelle de Mr Berthault en début d'année 2023, le versement de la dotation du fonds Berthault sera décalé dans le temps.

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

La structure de communication développement étant maintenant en place, plusieurs évènements sont à réaliser afin de fidéliser nos entreprises donatrices, relancer les anciens donateurs. De plus, plusieurs solutions sont envisagées (partenariat ou autres) pour atteindre ces objectifs. Également, une accentuation sur le marketing qui se traduit par un contrat avec une société de prestation de service qui a pour objectif la recherche de nouveaux donateurs

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP) : 3

EFFECTIF BÉNÉVOLE

- a) Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours : 2

L'évaluation des contributions volontaires en nature est estimée 15 911 € dont 14 170€ pour la mission sociale et 1 421 € pour les frais de recherche de fonds.

- b) Effectif global estimé des bénévoles membres du Conseil Scientifique (CS) du Geflug Paris-IDF apportant leur concours : 12

L'évaluation des contributions volontaires en nature est valorisée à environ 28 h / an par membre = 336 h + présidence et divers = 34 h

Directeurs de recherche CNRS: entre 5400 et 5450 € brut mensuel (Valeur du point 4,68602 -1/7/22)

Directeur de recherche INSERM hors échelle – classe exceptionnelle de 5690 à 6445 brut mensuel

Soit en moyenne 5 900/ mois de traitement au titre de leur fonction de direction de recherche.

Non compris les indemnités et gratifications annuelles, non compris les rémunérations perçues au titre de leur fonction de responsable de groupe en structure privée ou publique.

Par simplification on retiendra en rémunération brute mensuelle :

$5\,900 + 20\% = 7\,080 \text{ €}$

Les taux de charge des cotisations de l'Etat employeur ne sont pas connues.

En revanche si la mission du CS devait être exercée par des personnes rémunérées par le GEFLUC Idf, les cotisations patronales seraient dues.

A prestation équivalente, la rémunération devrait donc supporter un taux de charges patronales de 40 à 50%. Nous retiendrons par simplification un taux de 40%.

Soit : base annuelle (avec 40h hebdomadaires)

$7080 * 12 \text{ mois} * 1,40 = 118\,944 \text{ €}$

Soit pour l'ensemble du CS : $370 \text{ h} / (52 \text{ sem} * 40\text{h}) * 118\,950 = 21\,159 \text{ €}$

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5) : il n’y a pas de cadre dirigeant rémunéré.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du GEFLUC ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)

Les bénévoles administratifs bénéficient du remboursement des frais de transport engagés pour assurer leurs fonctions de bénévolat et non d’administration.

Le montant des frais remboursés à ce titre s’est élevé à 1243€ en 2022, 377 € en 2021, 315€ en 2020, 1 089 € en 2019 (2018 : 2 730 €), conformément à la décision du conseil d’administration du 27 novembre 2014 approuvée par l’assemblée générale du 9 juin 2015.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Il n’existe aucune convention réglementée.

MANIFESTATIONS

Néant

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts auprès des organismes bancaires

- Néant

Crédits-bails : 15,7 K€ (photocopieur) dû par échéances trimestrielles jusqu’en février 2024.

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l’objet d’un suivi individualisé)

- Néant

Cautions reçues et données.

- Néant